



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Aménagements d'ensemble - budget ANRU II

- N°21 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_21-DE

S²LOGO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

C.M. 14.04.2025
 - N°21-

AUTORISATION DE PAIEMENT ET CRÉDIT DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – AMÉNAGEMENTS D'ENSEMBLE - BUDGET ANRU II

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Annexe à la séance													
Opération 1252													
Coût total opération :		8 145 758,51 € TTC											
Autorisation de programme votée :		8 145 758,51 € TTC											
Subventions attendues :		3 971 050,50 €											
donc	AIRU	2 594 954,00 €											
	FEDER	1 185 394,50 €	revue au prorata										
	Cc TDM	190 702,00 €											
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	8 070 852,22 €	89 102,76 €	489 386,30 €	7 581 465,81 €	1 964 336,94 €	2 097 838,09 €	2 463 338,56 €	1 055 951,87 €	- €	- €	- €	- €	8 070 852,22 €
Dépense : Chapitre 21 foncier	74 906,29 €	- €	69 052,29 €	5 254,00 €		5 254,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	74 906,29 €
Recettes : Chapitre 13	3 971 050,50 €	- €	1 077 981,75 €	2 933 068,75 €	263 682,00 €	78 267,00 €	518 950,00 €	1 367 724,75 €	- €	- €	- €	- €	3 971 050,50 €
AIRU	2 594 954,00 €	- €	1 077 981,75 €	1 556 972,25 €		518 950,00 €	518 950,00 €	518 952,25 €	- €	- €	- €	- €	2 594 954,00 €
FEDER	1 185 394,50 €	- €	- €	118 394,50 €	263 682,00 €	263 682,00 €		658 030,50 €	- €	- €	- €	- €	1 185 394,50 €
Cc TDM	190 702,00 €	- €	- €	190 702,00 €	- €	- €	- €	190 702,00 €	- €	- €	- €	- €	190 702,00 €
Recettes : Autofinancement	2 850 765,41 €	65 542,60 €	541 605,59 €	3 395 371,01 €	1 066 038,52 €	998 150,23 €	1 602 219,60 €	715 859,00 €	173 211,34 €	- €	- €	- €	2 850 765,41 €
Recettes : FCTVA	1 323 942,60 €	23 560,18 €	65 662,52 €	1 258 280,08 €	14 616,42 €	322 229,83 €	344 129,35 €	404 085,12 €	173 211,34 €	- €	- €	- €	1 323 942,60 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	0,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- Approuve l'AP/CP – Aménagements d'ensemble ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

